



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2024

| N° | Objet | Résultat |
|----------|--|-----------|
| 1 / 2024 | Convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration scolaire et du temps méridien de l'école élémentaire | Approuvée |
| 2 / 2024 | Tarif « branchement électrique » pour les abonnés du marché du mercredi matin | Approuvée |
| 3 / 2024 | Ouverture des crédits d'investissement pour 2024 (modification) | Approuvée |
| 4 / 2024 | Demandes de subventions pour le projet « rénovation énergétique et aménagement pour les abords de la Mairie » | Approuvée |
| 5 / 2024 | Demandes de subventions pour le projet « rénovation de l'école maternelle et de la crèche » | Approuvée |
| 6 / 2024 | Demande d'autorisation d'un emprunt | Approuvée |
| 7 / 2024 | Vente du pont élévateur 2 colonnes des services techniques | Approuvée |
| 8 / 2024 | Ouverture de poste | Approuvée |
| 9 / 2024 | Contrats d'assurance des risques statutaires | Approuvée |

Publication le 22 février 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240215-1_2024-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Araud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 1 / 2024 : Convention avec la Communauté de
Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration
scolaire et du temps méridien de l'école élémentaire**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration scolaire et du temps méridien de l'école élémentaire.

Cette convention précise les modalités de fonctionnement et de gestion du service, ainsi que ses modalités de remboursement. La convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration scolaire et du temps méridien de l'école élémentaire, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 22. FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/février2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240215-2_2024-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

L'espace ouvert
L'esprit aussi

LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 2 / 2024 : Tarif « branchement électrique » pour les abonnés du marché du mercredi matin

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient, en raison de la hausse du coût de l'énergie, d'adopter un nouveau tarif « branchement électrique » pour les abonnés du marché du mercredi.

M. le Maire propose 1€ pour un jour de marché.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Adopte le tarif « branchement électrique » mentionné ci-dessus ;
- ✓ Donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité 22 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/Secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/février2024

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-3_2024-DE
Reçu le 20/02/2024
Publié le 20/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Araud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés : M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 3 / 2024 : Ouverture des crédits d'investissement pour 2024 (modification)

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, la commune ne peut plus procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal et ce jusqu'à l'adoption du budget considéré.

Il convient d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des sections d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente (article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Autorise M. le Maire à régler les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 (Commune - Eau - Assainissement - Chaufferie Bois - Centre de santé - lotissement Ecoquartier) dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023 suivant le détail joint à la présente délibération ;
- ✓ Donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité :

20 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/février2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : [chambon@ville-](mailto:chambon@ville-lechambonsurlignon.fr)

lechambonsurlignon.fr

BUDGET COMMUNE

| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|---|-----------------------------|--|---|---|
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 0084 | 50000,00 | 0,00 | 50000,00 | 12500,00 |
| 20 - immobilisations incorporelles | 170000,00 | 0,00 | 170000,00 | 42500,00 |
| 204 - Subventions déqupement versées | 100000,00 | 0,00 | 100000,00 | 25000,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 1300000,00 | 0,00 | 1300000,00 | 325000,00 |
| 23 - Immobilisations en cours | 1240000,00 | 0,00 | 1240000,00 | 310000,00 |
| Total | 2860000,00 | 0,00 | 2860000,00 | 715000,00 |

BUDGET CENTRE DE SANTE

| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|---|-----------------------------|--|---|---|
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 20000,00 | 0,00 | 20000,00 | 5000,00 |
| Total | 20000,00 | 0,00 | 20000,00 | 5000,00 |

BUDGET ASSAINISSEMENT

| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|---|-----------------------------|--|---|---|
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 119000,00 | 0,00 | 119000,00 | 29750,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 272986,22 | 0,00 | 272986,22 | 68246,56 |
| Total | 391986,22 | 0,00 | 391986,22 | 97996,56 |

BUDGET EAU

| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|---|-----------------------------|--|---|---|
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 3000,00 | 0,00 | 3000,00 | 750,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 598084,14 | 0,00 | 598084,14 | 149521,04 |
| Total | 601084,14 | 0,00 | 601084,14 | 150271,04 |

BUDGET CHAUFFERIE

| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|--------------------------------------|-----------------------------|--|---|---|
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 23 - Immobilisations en cours | 18857,92 | 0,00 | 18857,92 | 4714,48 |
| Total | 18857,92 | 0,00 | 18857,92 | 4714,48 |

BUDGET COMMUNE

043-214300519-20240215-3_2024-DE

Recu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|--|--|--|
| 0084 | | 12500,00 |
| | 2113 - Terrains aménagés autre que Voirie | 12500,00 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 42500,00 |
| | 2031 - Frais d'études | 42500,00 |
| 204 - Subventions déquipped versées | | 25000,00 |
| | 2041582 - Subv. Autres groupem. - Bâtiments et installations | 25000,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | 325000,00 |
| | 2151 - Réseaux de voirie | 290000,00 |
| | 21351 - Install générales .. Des constructions - Bâtiments publics | 25000,00 |
| | 21838 - Autre matériel informatique | 10000,00 |
| 23 - Immobilisations en cours | | 310000,00 |
| | 2313 - Constructions (en cours) | 310000,00 |
| Total | | 715000,00 |

BUDGET CENTRE DE SANTE

| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|---|---|--|
| 21 - Immobilisations corporelles | | 5000,00 |
| | 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers | 5000,00 |
| Total | | 5000,00 |

BUDGET ASSAINISSEMENT

| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|---|----------------------------------|--|
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 29750,00 |
| | 2031 - Frais d'études | 29750,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | 68246,56 |
| | 21532 - Réseaux d'assainissement | 68246,56 |
| Total | | 97996,56 |

BUDGET EAU

043-214300519-20240215-3 2024-DE

Reçu le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

Crédits ouverts par

| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|---|-----------------------------------|--|
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 750,00 |
| | 2031 - Frais d'études | 750,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | 149521,04 |
| | 21531 - Réseaux d'adduction d'eau | 149521,04 |
| Total | | 150271,04 |

BUDGET CHAUFFERIE

| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
|--------------------------------------|----------------------|--|
| 23 - Immobilisations en cours | | 4714,48 |
| | 2313 - Constructions | 4714,48 |
| Total | | 4714,48 |



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-4_2024-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 4 / 2024 : Demandes de subventions pour le projet « rénovation énergétique et aménagement pour les abords de la Mairie »

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que des travaux sont à mener afin de poursuivre le projet de la rénovation énergétique et l'aménagement des abords de la Mairie.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 536 400,00€ HT.

Ce programme pourrait être financé selon les modalités présentées ci-dessous :

| Dépenses HT | | Ressources HT | | |
|-----------------------|---------------------|---------------|---------------------|----------------|
| Etude de MOE (14,20%) | 63 900,00 € | Fonds Vert | 180 020,00 € | 33,56% |
| | | DETR | 134 100,00 € | 25,00% |
| Travaux | 450 000,00 € | LEADER | 30 000,00 € | 5,59% |
| | | Région AuRA | 85 000,00 € | 15,85% |
| Aléas et imprévus | 22 500,00 € | Fonds propres | 107 280,00 € | 20,00% |
| TOTAL | 536 400,00 € | TOTAL | 536 400,00 € | 100,00% |

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du ou des différents organismes.

.../...

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel de cette opération, décrit ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires et tout autre financeur public ou privé ;
- Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel ;
- Autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents pour la concrétisation de cette opération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 22 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240215-5_2024-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 5 / 2024 : Demandes de subventions pour le projet
« rénovation de l'école maternelle et de la crèche »**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que des travaux sont à mener afin de poursuivre le projet de rénovation de l'école maternelle et de la crèche.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 2 939 847,75€ HT.

Ce programme pourrait être financé selon les modalités présentées ci-dessous :

| Dépenses HT | | Ressources HT | | |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------|
| Étude de MOE (15,97%) pour l'école maternelle (ne comprend pas la mission MOE sur les algecos / aménagements d'école provisoire) | 356 643,00€ | DETR/DSIL/Fonds Ecole | 630 000,00€ | 21,43% |
| Aménagement salles du Collège/Location algecos maternelle | 350 000,00€ | FEDER | 650 000,00€ | 22,00% |
| Changement de toutes les huilseries | 116 450,00€ | Région AuRA | 850 000,00 € | 29,00% |
| Travaux de rénovation de l'école maternelle | 1 840 656,30€ | Fonds Vert | 161 878,20 € | 5,57% |
| | | CAP 43 | 60 000,00€ | 2,00% |
| Aléas – 15 % | 276 098,45€ | Fonds propres | 587 969,55€ | 20,00% |
| TOTAL | 2 939 847,75€ | TOTAL | 2 939 847,75€ | 100,00% |

.../...

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du ou des différents organismes.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel de cette opération, décrit ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires et tout autre financeur public ou privé ;
- Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel ;
- Autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents pour la concrétisation de cette opération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 22 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-6_2024-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Amaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 6 / 2024 : Demande d'autorisation d'un emprunt

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'une demande d'emprunt doit être faite pour un montant de 200 000€ afin de financer l'acquisition d'un camion bi-benne pour les services techniques de la commune.

M. le Maire précise que l'emprunt sera souscrit pour une période de 8 ou 10 ans.

M. le Maire indique qu'une proposition a déjà été reçue d'une banque au taux de 4% pour 8 ans et 4,10% pour 10 ans.

M. le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à négocier et à souscrire un crédit à moyen terme.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Autorise la négociation et la souscription d'un emprunt à moyen terme d'un montant de 200 000€, sur 8 ou 10 ans, pour le financement du camion bi-benne des services techniques ;
- ✓ Donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 22 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/février2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20240215-7_2024-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Araud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 7 / 2024 : Vente du pont élévateur 2 colonnes des services techniques

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu une proposition d'acquisition du pont élévateur 2 colonnes (PE2C), installé dans les locaux des services techniques, au prix de 500€.

M. le Maire précise que ce matériel est hors d'usage depuis de nombreuses années. La réparation n'est pas possible, mais une cession pour pièces pourrait être envisagée.

M. le Maire propose au conseil d'accepter cette transaction.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Autorise la cession du PE2C au prix de 500€ ; ;
- ✓ Donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : 22 FEV. 2024

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/février2024



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-8_2024-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Araud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 8 / 2024 : Ouverture de poste

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire, afin d'accompagner un agent dans son souhait de rester de façon durable sur un emploi à mi-temps, d'ouvrir le poste suivant :

| Budget | Statut | Grade | nombre | Fonction | Quotité hebdomadaire |
|-----------|-----------|--|--------|--|----------------------|
| Principal | Permanent | Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe (C) | 1 | Agent polyvalent des services techniques | 17,5 heures |

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ décide de créer le poste tel que présenté ;
- ✓ donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 22 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/février2024



L'espace ouvert
L'esprit aussi

LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-

lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20240215-9_2024-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Étaient excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 9 / 2024 : Contrats d'assurance des risques statutaires

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

- la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux.

Décide, à l'unanimité des votants :

- de mandater le Centre de gestion de Haute-Loire pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2024, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

.../...



LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat: 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2024.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 22 FEV. 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Le 15 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 18

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Didier Crouzet, Philippe Dubois, André Arnaud, Sébastien Genest, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Isabelle Rouveure, Tiphaine Vernet

Service administratif : M. Thomas Bessard

Étaient Excusés :

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Sandra Picot)

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Franck Royer (pouvoir à M. Didier Crouzet)

Absent : M. Léo bader

■ **Présentation (en visio) du bilan du Pôle de Santé par Christophe FALATIN**

M. Falatin nous explique que la création du pôle de santé au Chambon-sur-Lignon a permis d'éviter une carence médicale sur la commune.

En trois ans, le nombre de professionnels de santé a considérablement augmenté, le nombre de médecins généralistes a doublé et l'offre de soins s'est étendue à la psychanalyse ainsi qu'à la dermatologie. Malheureusement le territoire manque toujours de dentistes.

Il précise qu'il y a un très bon taux de satisfaction de la part des usagers.

Les axes d'amélioration seraient la disponibilité des praticiens et l'accessibilité des locaux, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Il faut améliorer l'organisation des professionnels, établir une harmonisation des pratiques et mettre en place plus de moments en commun.

Les professionnels rencontrent des difficultés avec l'outil informatique. Ils sont satisfaits des locaux même s'il faut revoir quelques points matériels.

Il faut également revoir la signalétique dans le pôle de santé. Les usagers ont du mal à se repérer.

Les professionnels ont le sentiment que le réseau de partenaires qu'ils avaient jusqu'à maintenant est en train de s'étioler.

Aujourd'hui le pôle de santé a des recettes en hausse principalement dues à l'assurance maladie, mais elles ne permettent pas de compenser les charges d'exploitation du pôle de santé.

| Compte de résultat au 31/12/2023 | | | |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Charges | | Produits | |
| Résultat de l'investissement reporté | 98 457,90 € | | |
| Résultat de fonctionnement reporté | 427 999,10 € | | |
| | | Produits du Centre de Santé | |
| Charges du Centre de Santé | 453 516,43 € | Régie de recettes | 310 388,52 € |
| Salaires et charges sociales | 393 914,99 € | Subventions et aides | 306 760,21 € |
| Achat de consommables | 2 117,32 € | | 3 628,31 € |
| Achat de fournitures | 6 565,60 € | | |
| Achat de matériel de bureau | 14 134,82 € | | |
| Achat d'IT | 2 410,20 € | | |
| Autres immobilisations | 4 362,48 € | | |
| Emprunts et intérêts d'emprunts | 5 460,13 € | | |
| Emprunts transferts | 24 287,77 € | | |
| Bâtiment | 263,12 € | | |
| | | Produits de la Maison de Santé | |
| Charges de la Maison de Santé | 37 205,51 € | Loyers et charges | 5 435,70 € |
| Entretien des locaux | 4 768,16 € | | 5 435,70 € |
| Charges de copropriété | 3 900,47 € | | |
| Factures consommation | 135,85 € | | |
| Frais déplacements médecins | 2 453,54 € | | |
| Frais divers | 24 927,49 € | | |
| Cotisations diverses | 1 020,00 € | | |
| TOTAL | 1 017 178,94 € | TOTAL | 315 824,22 € |

Evolution des recettes AM du pôle de santé



M. Falatin insiste bien sur le fait que le pôle de santé est un vrai plus pour la commune.

Préconisations :

Accompagner l'installation des professionnels de santé et permettre au pôle de santé de se développer durablement.

S'assurer de l'équilibre économique.

Instruire de nouveaux projets comme par exemple, l'installation d'un dentiste.

Intégrer le pôle de santé dans un maillage de territoire pour éviter un isolement. Être en lien avec les hôpitaux, les médecins du territoire et les professionnels partenaires.

Mettre en place une structure managériale portée par 3 personnes :

Un référent médical : le docteur Celier (coordination, gardes, visites EHPAD, carnet d'adresse, réunions et partage, harmonisation des pratiques, animation des projets dont le CTPS, gestion du kit d'urgence et du matériel partagé).

Un référent mairie : M. Bessard (point de contact privilégié à la mairie, pilotage des activités et de la qualité, renfort de gestion économique, organisation de rencontres avec les professionnels du pôle de santé).

Un référent pôle de santé : Mme Buret (animation du pôle de santé, respect des règles et des processus de fonctionnement, pilotage du système d'information).

Questions :

Cécile Chantepedrix demande si le prochain départ des médecins a été pris en compte dans l'étude présentée.

Il lui est répondu que les médecins qui devaient partir en retraite signent à nouveau pour 3 ans, mais qu'il faut rester actif et recruter de nouveaux médecins ainsi que des internes pour assurer la continuité.

Antonio Savini souhaite savoir si la maison de santé fait partie du CPTS.

Il lui est répondu que oui, le pôle de santé est en relation avec le CPTS d'Yssingeaux et qu'une logique départementale est souhaitée. Une CTPS EST de la Haute-Loire est envisagée.

■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance
Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023.

Vote à la l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

Ouverture d'une ligne de trésorerie à la caisse d'épargne pour 400 000 euros dû au décalage des encaissements de la commune. Cette ligne a été tirée ce début d'année à hauteur de 200 000 euros.

Plan de financement du tennis :

Le vestiaire a été l'objet d'un financement de 100 000 euros par la région, 40 000 euros par la fédération, et 60 000 euros par le département. Les travaux sont chiffrés à un peu plus de 300 000 euros et viennent de commencer.

Marché de travaux des Airelles :

Lot numéro 1

Terrassement et travaux : SARL Christian Faurie pour 229 833,45 Euros HT.

Tranche optionnelle relative au traitement de la renouée du Japon pour 73 260 Euros HT.

Lot numéro 2

Travaux de voirie : société Moulin pour 375 670,37 Euros HT.

Lot numéro 3

Aménagement des espaces verts : société Pépinières Fournel pour 53 483,26 Euros HT.

L'OPAC souhaite installer 8 à 10 maisons mitoyennes sur l'ancienne parcelle. Il faudra donc fixer un prix. Ils ont demandé aussi 4 lots de plus, les plus près de l'ancienne parcelle de l'OPAC.

Il restera 7 lots à vendre et il y a déjà des candidats.

■ Affaires générales

a) *Convention de restauration scolaire*

La convention a pour objet la fourniture d'une prestation de la restauration et du temps méridien sur la commune du Chambon sur Lignon, dans les locaux situés à l'école élémentaire et aux Bretchs, et inclut la gestion des différentes animations ainsi que la gestion des biens mis à disposition (matériel).

La commune conservera le contrôle du service et doit obtenir de l'Organisateur tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

L'organisateur gèrera le service conformément à la présente convention.

La commune procédera aux encaissements des usagers et paiera la facture émise par le collège du Lignon dans son intégralité (enfants et encadrants). L'organisateur devra lui fournir tous les documents nécessaires pour lui permettre cette facturation.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter la convention telle que présentée ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

■ Affaires financières

a) *Adoption du tarif « branchement électrique » pour le marché du mercredi*

Afin d'accompagner les forains dans leur contribution à l'effort collectif pour supporter la hausse du coût de l'énergie, la commune propose l'élaboration d'un nouveau forfait pour le branchement électrique concernant le marché du mercredi. La commune propose donc l'ajout de la ligne suivante :

« Abonnés du Mercredi Forfait branchement électrique : 1,00 € »

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter le nouveau forfait « branchement électrique » pour le marché du mercredi tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à la l'unanimité

b) Ouverture des crédits d'investissement pour 2024 (modification)

A compter du 1er janvier 2024, et ce, jusqu'au vote du budget primitif, la commune ne peut plus procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Pour autant, les opérations d'investissement doivent continuer d'être exécutées et ce, dès le 1er janvier 2024.

Il convient donc d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent pour les budgets : Commune - Eau - Assainissement- Chaufferie Bois - Centre de Santé et lotissement Ecoquartier, suivant le détail joint en annexe 1.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption des budgets 2024 en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à la l'unanimité

c) Demandes de subventions pour le projet « rénovation énergétique et aménagement pour les abords de la Mairie »

Afin de poursuivre le projet de la rénovation énergétique et l'aménagement des abords de la Mairie, la commune demande des subventions.

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL | | | | |
|--|---------------------|---------------|------------------|----------------|
| Rénovation énergétique de la mairie et aménagement de ses abords | | | | |
| Dépenses | | Ressources | | |
| Etude de MOE (14,20%) | 63 900,00 € | Fonds Vert | 180 020,00 € | 33,56% |
| | | DETR | 134 100,00 € | 25,00% |
| Travaux | 450 000,00 € | LEADER | 30 000,00 € | 5,59% |
| | | Région AuRA | 85 000,00 € | 15,85% |
| | | Fonds propres | 107 280,00 € | 20,00% |
| Aléas et imprévus | 22 500,00 € | | | |
| TOTAL | 536 400,00 € | TOTAL | 536 400 € | 100,00% |

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter le plan de financement tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit bien ici de la 2^{ème} partie des travaux de la mairie.

Cécile Chanteperrix fait remarquer que la phrase « la commune demande une subvention » ne correspond pas puisqu'il y en a plusieurs. La correction est faite dans la foulée en « la commune demande des subventions ».

Vote à l'unanimité

d) Demandes de subventions pour le projet « rénovation de l'école maternelle et de la crèche

Afin de poursuivre le projet de la rénovation de l'école maternelle et de la crèche, la commune demande une subvention.

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL | | | |
|---|-----------------------|---|-------------------------------|
| Rénovation globale de l'école maternelle et de la crèche du Chambon-sur-Lignon - DETR | | | |
| Dépenses | | Ressources | |
| Etude de MOE (15,97 %) pour l'école maternelle (ne comprend pas la mission de MOE sur les locaux/aménagements d'école provisoire) | 358 643,00 € | DETR/DSIL/Fonds Ecole | 680 000,00 € 21,43% |
| Aménagement salles du Collège/Location locaux maternelle | 350 000,00 € | FEDER | 650 000,00 € 22,00% |
| | | Région Auvergne Rhones-Alpes | 850 000,00 € 29,00% |
| Changement de toutes les huisseries | 116 450,00 € | Fonds Vert | 361 878,20 € 5,57% |
| Travaux de rénovation de l'école maternelle | 1 840 656,30 € | CAP43 | 60 000,00 € 2,00% |
| Aléas - 15 % | 276 098,45 € | Fonds propres - Chambon-sur-Lignon | 587 969,55 € 20,00% |
| SOUS-TOTAL - Rénovation de l'école | 2 939 847,75 € | SOUS-TOTAL - Rénovation de l'école | 2 939 847,75 € 100,00% |

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter le plan de financement tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Cécile Chanteperrix souhaite savoir pourquoi il est indiqué "rénovation de l'école maternelle et de la crèche" alors que la crèche est prise en charge par la communauté de communes.

Il est répondu que le projet se nomme ainsi mais qu'il s'agit bien ici de l'école maternelle. Il est expliqué que dans la maîtrise d'œuvre la délégation pour la crèche est donnée à la commune afin de pouvoir intervenir. Mais, il y aura bien un plan de financement particulier pour la crèche.

Vote à l'unanimité

e) Demandes de crédit pour le financement d'un camion bi-benne

Pour la nécessité du service public, la commune a fait l'acquisition d'un camion Bi-Benne. Il permet aux services techniques d'effectuer le travail de qualité au service de la population.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Souscrire au crédit tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Il est expliqué que le crédit mutuel a répondu avec des intérêts de 4 % pour 8 ans ou 4,10 % pour 10 ans.

Le coût du camion est de 248 400 Euros. Il est précisé que l'ancien avait plus de 20 ans et qu'il fallait le remplacer.

Vote à l'unanimité

f) Vente du Pont élévateur des services techniques

Monsieur Jean-Pierre MANEVAL propose à la commune le rachat de son pont élévateur pour la somme de 500,00 €.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser le Maire à vendre les équipements ci-dessus pour le montant de 500,00€.
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Il s'agit ici d'un ancien pont élévateur qui ne fonctionnait plus. La personne qui l'achète s'engage à le réparer.

Vote à l'unanimité

■ Ressources humaines

a) Ouverture de poste

Afin d'accompagner un agent dans son souhait de rester sur un poste à 50% de façon durable et pour éviter d'effectuer les demandes chaque année, la commune propose l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à 50%.

M le maire sollicite le conseil pour :

- Créer le poste tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

b) Révision des contrats d'assurance des risques statutaires

La nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- Autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance des risques statutaires avec le centre de gestion
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Cécile Chantepedrix fait remarquer que dans le courrier du centre de gestion il est indiqué la date du 1^{er} mars 2023. Il s'agit d'une erreur, 2023 doit être modifié par 2024.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

Didier Crouzet revient sur l'évolution du centre de santé qui se passe bien, qu'il faut arriver à l'équilibre, il précise aussi que la présentation de M. Falatin était très intéressante.

André Arnaud explique que le recensement se termine samedi à minuit. Il faut que les retardataires se recensent.

Perrine Barriol fait remarquer qu'une lettre très positive nous a été adressée pour la bourse Schwam. Cette personne remercie infiniment la commune pour l'aide apportée.

Cécile Chantepedrix demande si une comptabilité analytique du Legs est faite.

M. le Maire répond qu'il n'a pas été prévu d'en faire une pour l'instant.

Elle demande également s'il y a des nouvelles sur les bâtiments d'Ikigai au Cévenol. Il lui est répondu qu'ils vendent mais qu'il n'y a pas plus de nouvelles.

Elle ajoute que la commune aurait pu l'acheter pour en faire un projet.

Antonio Savini souhaite savoir si l'achat du restaurant La Trifolia est finalisé.

La réponse est non, pas encore, mais il y a déjà quelques demandes pour louer ce local.

M. le Maire ajoute qu'un commerce de chaussures va s'installer au Chambon.

Sébastien Genest explique que la présentation du Plan Communal de Sauvegarde aura lieu le 9 avril, il y aura une réflexion le matin autour de ce sujet et un exercice pour les élus l'après-midi.

Il ajoute que les jeux de la plage se finalisent et qu'ils devraient être terminés avant fin février.

Tiphaine Vernet fait un compte rendu très positif des 30 ans du tennis. Elle ajoute qu'il y a eu 60 bénévoles, du beau temps et même des entraînements extérieurs pour les joueurs.

Philippe Dubois fait le point sur les travaux de la zone des Barandons qui se poursuivent bien, la livraison des terrains devrait être pour l'été. Un chemin piétonnier a été refait le long de la ZA.

Pour l'ancienne mairie, les travaux ont débuté et vont durer jusqu'à la fin de l'année.


Antonio Savini demande un complément d'information au sujet du monument aux morts.

M. le Maire explique que des Rendez-vous avec le cabinet Doux Architectes ont commencé. L'entreprise Peyrard a démonté le monument aux morts et le remontera devant la mairie quand les travaux seront terminés. Il y a trois visuels du cabinet d'architectes, l'objectif serait que les travaux soient faits pour novembre.

Philippe Dubois ajoute qu'un réaménagement de la place de la Fontaine va avoir lieu prochainement, avec notamment quelques arbres à tomber qui sont très vieillissant. Le maintien de la 2eme fleur est accordé.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h29.

Le maire,


Jean-Michel Eyraud



La secrétaire de séance


Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 22 mars 2024

(vote à l'unanimité - 1 abstention : M. Roux)

Publication le 29 mars 2024

Annexe 1

| BUDGET COMMUNE | | | | |
|--|--------------------------|---|-----------------------------------|--|
| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 0084 | 50000,00 | 0,00 | 50000,00 | 12500,00 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 170000,00 | 0,00 | 170000,00 | 42500,00 |
| 204 - Subventions déqu Coastement versées | 100000,00 | 0,00 | 100000,00 | 25000,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 1300000,00 | 0,00 | 1300000,00 | 325000,00 |
| 23 - Immobilisations en cours | 1240000,00 | 0,00 | 1240000,00 | 310000,00 |
| Total | 2860000,00 | 0,00 | 2860000,00 | 715000,00 |

| BUDGET CENTRE DE SANTE | | | | |
|---|--------------------------|---|-----------------------------------|--|
| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 20000,00 | 0,00 | 20000,00 | 5000,00 |
| Total | 20000,00 | 0,00 | 20000,00 | 5000,00 |

| BUDGET ASSAINISSEMENT | | | | |
|---|--------------------------|---|-----------------------------------|--|
| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 119000,00 | 0,00 | 119000,00 | 29750,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 272986,22 | 0,00 | 272986,22 | 68246,56 |
| Total | 391986,22 | 0,00 | 391986,22 | 97996,56 |

| BUDGET EAU | | | | |
|---|--------------------------|---|-----------------------------------|--|
| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 3000,00 | 0,00 | 3000,00 | 750,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 598084,14 | 0,00 | 598084,14 | 149521,04 |
| Total | 601084,14 | 0,00 | 601084,14 | 150271,04 |

| BUDGET CHAUFFERIE | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------|---|-----------------------------------|--|
| Chapitre ou opération | Crédits votés au BP N+DM | RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) | Montant total à prendre en compte | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| | A | B | C=A-B | D=C/4 |
| 23 - Immobilisations en cours | 18857,92 | 0,00 | 18857,92 | 4714,48 |
| Total | 18857,92 | 0,00 | 18857,92 | 4714,48 |

| BUDGET COMMUNE | | |
|---|--|--|
| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| 0084 | | 12500,00 |
| | 2113 - Terrains aménagés autre que Voirie | 12500,00 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 42500,00 |
| | 2031 - Frais d'études | 42500,00 |
| 204 - Subventions déquippedement versées | | 25000,00 |
| | 2041582 - Subv. Autres groupem. - Bâtiments et installations | 25000,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | 325000,00 |
| | 2151 - Réseaux de voirie | 290000,00 |
| | 21351 - Install générales .. Des constructions - Bâtiments publics | 25000,00 |
| | 21838 - Autre matériel informatique | 10000,00 |
| 23 - Immobilisations en cours | | 310000,00 |
| | 2313 - Constructions (en cours) | 310000,00 |
| Total | | 715000,00 |

| BUDGET CENTRE DE SANTE | | |
|---|---|--|
| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| 21 - Immobilisations corporelles | | 5000,00 |
| | 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers | 5000,00 |
| Total | | 5000,00 |

| BUDGET ASSAINISSEMENT | | |
|---|----------------------------------|--|
| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 29750,00 |
| | 2031 - Frais d'études | 29750,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | 68246,56 |
| | 21532 - Réseaux d'assainissement | 68246,56 |
| Total | | 97996,56 |

| BUDGET EAU | | |
|---|-----------------------------------|--|
| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 750,00 |
| | 2031 - Frais d'études | 750,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | 149521,04 |
| | 21531 - Réseaux d'adduction d'eau | 149521,04 |
| Total | | 150271,04 |

| BUDGET CHAUFFERIE | | |
|--------------------------------------|----------------------|--|
| Chapitre ou opération | Article | Crédits ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT |
| 23 - Immobilisations en cours | | 4714,48 |
| | 2313 - Constructions | 4714,48 |
| Total | | 4714,48 |